



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.005/DE

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

SEANCE DU 12/02/2026

LE JEUDI DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

CONSIDERANT la fin des dispositifs d'emplois aidés subventionnés par l'Etat,

CONSIDERANT la volonté de la ville de garantir la continuité du service public au sein de ses équipements sportifs,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'« agent d'entretien des équipements sportifs »,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les conditions de recrutement et de rémunération des agents des postes nouvellement créés,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste d'« agent d'entretien des équipements sportifs » au sein du service du Sport et des Équipements Sportifs, dans les conditions de recrutement et de rémunération suivantes :

- un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques, titulaires, ou en l'absence d'agents statutaires répondant aux critères demandés, un agent contractuel de catégorie C, à temps complet, recruté dans les conditions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique,
- le candidat contractuel doit pouvoir justifier au minimum, d'un niveau de diplôme de niveau 3 (BEP, CAP minimum) et une expérience dans le domaine sera appréciée,
- la rémunération correspond à la base statutaire pour un titulaire et pour un contractuel, est fixée dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Délibération N° : 26.005/DE

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 13/02/2026

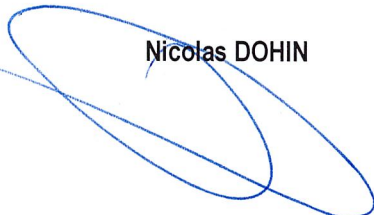
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 13/02/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.005/DE

Objet de l'acte : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
AU SEIN DU SERVICE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260212-BRU_DE_25504_1-DE

Date de l'acte : 12/02/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25504_1

Date de réception en Préfecture : 13 février 2026